

Maintenant offertes – De nouvelles options de revenu exclusivement offertes aux participants qui quittent les programmes d'épargne collectifs



Le régime de revenu de retraite collectif de la Financière Manuvie

Le régime de revenu de retraite collectif de la Financière Manuvie

Si vous êtes prêt à transformer votre épargne-retraite en revenu, vous devriez considérer les options du régime de revenu de retraite collectif de Manuvie.

Offert exclusivement aux participants qui sortent d'un **régime de retraite collectif établi par la Financière Manuvie**, le tout nouveau régime de revenu de retraite collectif de la Financière Manuvie vous permet de transformer votre épargne-retraite en revenu et de continuer à bénéficier de plusieurs des services et fonds de placement auxquels vous aviez accès dans le cadre de votre régime collectif.

Les pages qui suivent présentent les produits offerts dans le cadre du régime de revenu de retraite collectif de Manuvie et mettent en lumière certains de leurs avantages.

Produits de revenu offerts

Pour les placements enregistrés non immobilisés

- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

Pour les placements immobilisés

- Fonds de revenu viager (FRV)
- Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRR1)
- Fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP)

Pourquoi choisir un régime de revenu de retraite collectif de Manuvie?

- **Virement pratique** de l'actif que vous détenez au titre de votre régime de retraite collectif. Les comptes à intérêt garanti (CIG) sont transférés tels quels, c'est-à-dire que vous conserverez le même taux d'intérêt et la même date d'échéance.
- **Aucuns frais de transfert** ni de pénalité.
- Possibilité de **transférer de l'épargne** que vous avez placée auprès d'une autre institution financière.
- **Frais de gestion des placements (FGP) et taux d'intérêt concurrentiels** – habituellement, les régimes collectifs sont assortis de frais plus bas et de taux d'intérêt plus avantageux que les régimes individuels comparables.
- **Vaste gamme d'options de placement de premier ordre.**
- **Programme de récompense des participants** – réduction des frais de gestion des placements et majoration des taux d'intérêt selon le solde de votre compte.
- **Service de dépôt automatique** – les paiements sont versés directement sur votre compte bancaire.
- **Options de paiement souples** – vous pouvez effectuer des retraits additionnels en tout temps.
- Possibilité de **transférer de l'épargne que vous détenez dans un autre régime** afin de regrouper votre actif.
- **Service et soutien complets** – notamment accès sécurisé à votre compte par Internet, relevés des participants semestriels et numéro sans frais des spécialistes en information financière.

Discutez de vos options avec le conseiller attribué à votre régime* ou communiquez avec un spécialiste en formation financière de Manuvie au 1 888 388-3288. Ces professionnels peuvent vous aider à comprendre les options qui vous sont offertes afin que vous choisissiez celle(s) qui se prête(nt) le mieux à votre situation.

*Si un conseiller est attribué à votre régime, son nom figure sur le relevé Vos options.

Visitez le site www.manuvie.ca/PRO pour obtenir plus de précisions sur vos options de revenu de retraite.



Le régime de revenu de retraite collectif de Manuvie : la meilleure solution pour transformer votre épargne en revenu.

Les produits

Types de régimes offerts	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) – pour les placements enregistrés non immobilisés ■ Fonds de revenu viager (FRV) – pour les placements enregistrés immobilisés ■ Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) – pour les placements enregistrés immobilisés ■ Fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP) – pour les placements enregistrés immobilisés
Montant minimal	5 000 \$
Protection des fonds liés aux valeurs du marché	Tous les fonds liés aux valeurs du marché sont des fonds distincts dont l'actif est conservé séparément de l'actif de la Financière Manuvie. Ces fonds ne sont pas assortis d'une garantie au décès et à l'échéance.
Protection des comptes à intérêt garanti (CIG)	Protection d'Assuris de 100 000 \$ <i>(La protection d'Assuris s'applique aux sociétés d'assurance; elle est semblable à la protection offerte par la SADC.)</i>
Virements entre fonds	Sans frais et illimités si les demandes sont faites par Internet Si les demandes sont faites au moyen d'un formulaire papier, vous avez droit à quatre demandes sans frais par année. Des frais de 25 \$ s'appliquent aux demandes subséquentes.
Modification des instructions de placement des CIG arrivant à échéance	Aucuns frais exigés. Vous pouvez modifier ces instructions à votre gré. <i>(Vous serez informé de l'échéance de vos CIG sur les relevés que vous recevez et par Internet.)</i>
Adresse du site Web	www.manuvie.ca/PRO
Puissance de chiffrement	128 bits
Services de demandes de renseignements sur les comptes pour les participants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renseignements personnels (bénéficiaire, date de naissance, etc.) ■ Solde du compte par fonds ■ Renseignements sur les placements ■ Taux de rendement personnels – pour l'ensemble du régime et pour chaque fonds ■ Contenu étranger ■ Échéance des comptes à intérêt garanti ■ Renseignements sur les opérations ■ Instructions de renouvellement des placements ■ Taux de rendement de chaque fonds ■ Valeurs unitaires et taux d'intérêt courants ■ Programme Surveillance des placements ■ Tableau d'affichage des participants : conseils pour gérer vos régimes, bulletins en ligne et plus encore
Opérations que vous pouvez effectuer sur vos comptes (mises à jour/modifications)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modification des instructions de renouvellement des CIG arrivant à échéance ■ Virements entre les fonds ■ Modification de l'adresse postale ■ Changement de NIP
Soutien – Projets de revenu de retraite	Accédez à votre compte au www.manuvie.ca/PRO et utilisez le logiciel « Projets de revenu de retraite » pour planifier votre revenu de retraite et constater quelle influence les différentes hypothèses ont sur les montants de revenu de retraite que vous pourriez recevoir.

Les noms Manuvie et Financière Manuvie, le logo qui les accompagne et le titre d'appel « Pour votre avenir » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.
GP4984F 03/2011

solide fiable sûre avant-gardiste

 **Financière Manuvie**

Pour votre avenir^{MC}